



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 03 Février 2010

Date de la convocation 20 Janvier 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges BRASSENS Clermont l'Hérault
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri,  Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.RUIZ Salvador, M.DIDELET Serge,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS</b> : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.DRUART David,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNE Bernard, M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald ; Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.ORMIERES Jean-Louis, M.ALBERT Laurent.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain.  M.BARDEAU Francis à M.ESTEVE Bernard. .  M.GARCIA Alain à Mme CAER Michèle  M.REVEL Claude à M.SEGURA René  M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier  Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean Claude</p>		

### Objet : Extension de la crèche de Clermont l'Hérault – Avenant n°1 au lot n°8 (Sols souples) passé avec l'entreprise SLPR

Monsieur GAIRAUD informe les membres du conseil communautaire que suite à une demande formulée par la Communauté de Communes, l'entreprise SLPR titulaire du lot n°8 (Sols Souples) doit réaliser des travaux supplémentaires destinés notamment à rajouter une barrière étanche sous le sol souple exigé par le bureau de contrôle technique et à améliorer la sécurité des enfants en remplaçant le carrelage initialement prévu par du sols souples.

Le montant de ces travaux en plus value devant faire l'objet d'un avenant, s'élève à la somme de 4 517.13 Euros H.T ce qui porte le montant du marché initial à la somme de 36 543.29 Euros H.T.

Monsieur GAIRAUD ajoute que cet avenant à reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 Février 2010.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur GAIRAUD, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

**APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°8 (Sols souples) du marché concernant l'extension de la crèche de Clermont l'Hérault passé avec l'entreprise SLPR pour un montant en plus value de 4 517.13 Euros H.T ce qui porte le montant du marché initial à la somme de 36 543.29 Euros H.T.

**AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes du Clermontais à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.